

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 septembre 2022

Délibération CA_20220915_04B

Fiabilisation comptable : apurement de l'amortissement des subventions d'investissement reçues

VOTE : adopté à l'unanimité

1 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction comptable M61 ;

Considérant qu'il est nécessaire de corriger cette anomalie à des fins de cohérence entre l'actif de l'ordonnateur et celui du comptable ;

DECIDE :

Article unique. D'autoriser le comptable du SDIS à comptabiliser l'écriture de correction en situation nette ci-après, neutre pour le résultat des deux sections (investissement et fonctionnement) :

- débit du compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » par crédit du compte 13913 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat - Départements » pour un montant de 16 835,81 €.

FLEURET Marc